

Rapport municipal N° 1-2016 au Conseil communal

présentant

l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2015

Date proposée pour la séance de Commission :

Mardi 22 novembre 2016 à 19h30
Salle de conférence au 1^{er} étage du bâtiment B du Château

Délégué de la Municipalité : Alain Gillièron

Prilly, le 8 novembre 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application de l'article 69, alinéa 2, du Règlement du Conseil communal de Prilly, entré en vigueur au 1^{er} juillet 2015, la Municipalité présente ci-après l'état de traitement des motions et postulats ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2015 et n'ayant pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

Postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer

«Pour une dynamisation du Centre de Prilly»

Rappel : Déposé le 29 septembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2009 à 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2016.

Avancement du traitement : Un groupe de travail a été officiellement lancé cet automne 2016 pour plancher sur différentes propositions visant à réaliser des aménagements ponctuels et modulables afin d'animer le Pré Bournoud et la place du Marché. Un second groupe de travail se verra confier l'élaboration du cahier des charges d'un futur concours d'urbanisme pour l'ensemble de la zone du centre-ville.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

Postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David

«Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit»

Rappel : Déposé le 8 décembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2009 à 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : Le rapport final de l'étude est en traitement auprès du Service de l'urbanisme et des constructions avec pour but de préparer et déposer un préavis début 2018 dans le délai prévu par la Confédération

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2018.

Postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts

«Pour un service de vélos en libre-service à Prilly»

Rappel : Déposé le 28 juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2011 à 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse partielle à ce postulat au 31 mars 2016.

Avancement du traitement : L'étude du projet de vélos en libre-service, sur le site de Malley plus particulièrement et de manière générale sur l'ensemble du territoire communal, reprendra dès le résultat de la votation du 27 novembre 2016 sur le PPA Malley-Gare.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

Postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers M. Mattia et J. Mrazek

«Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain»

Rappel : Déposé le 27 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2011 à 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

Rapport municipal N° 1-2016
Etat de traitement motions et postulats

Avancement du traitement : Un plan directeur «Nature en Ville» a été établi. Ce plan recense les espaces verts et le patrimoine végétal du territoire communal appartenant à la Commune. Il détaille la structure naturelle de chaque espace (forêt, prairie, haie, etc.) et propose des principes de gestion pour chacun d'entre eux afin d'améliorer sa valeur biologique et paysagère. Une trentaine de milieux-types ayant été recensés, une réflexion sur quelques espaces emblématiques a été lancée pour débiter.

Par ailleurs, une communication plus importante est prévue auprès des privés afin d'encourager à favoriser la biodiversité sur les espaces verts privés.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

Postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts

«Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly»

et

Postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts

«Pour des logements subventionnés à Prilly»

Rappel : Déposés le 8 novembre 2010 respectivement le 6 décembre 2010, ces postulats ont été renvoyés à la Municipalité aux mêmes dates. Ils ont fait l'objet d'une réponse partielle par le biais du préavis N° 13-2011, de même que d'un rapport intermédiaire de 2011 à 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : L'analyse du parc de logements de la Ville de Prilly, via l'étude confiée à la société «i Consulting SA», est terminée. Elle a été présentée à la Municipalité qui a pris différentes orientations et positions. Un rapport sera soumis au Conseil communal courant 2017.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ces postulats au 31 décembre 2017.

Postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi

«Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»

Rappel : Déposé le 14 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 mars 2011. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2012 à 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité élaborera un rapport sur ce sujet courant 2017.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2017.

Motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts

«Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible»

Rappel : Déposé le 12 septembre 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2012 à 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : La mise en exploitation du nouveau site Internet communal début 2016 permettra à la Municipalité de répondre à ce postulat courant 2017.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2017.

Postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts

«Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune»

Rappel : Déposé le 16 décembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire en 2014 et 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2018.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de maintenir le délai de réponse à ce postulat fixé en 2015, soit au 31 décembre 2018.

Postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts

«Pour la sécurisation des piétons à Prilly»

Rappel : Déposé le 5 mai 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire en 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : Le groupe de travail interservices (Police, Travaux, UC) s'est réuni en 2016 et a déjà entrepris quelques légères modifications d'aménagement sécuritaire sur environ 25 passages pour piétons (marquage au sol, signaux PPP, suppressions de places de parc et/ou passages pour piétons, déplacements d'îlots). Le solde des PPP doit encore faire l'objet d'une analyse plus détaillée car, soit ils sont sur les tracés des futurs BHNS, tram ou projets de réfections routes-collecteurs, soit ils nécessitent un réaménagement plus important et doivent s'inscrire dans une réflexion de modification du système de circulation du quartier.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2018.

Postulat PO 2-2014 de M. le Conseiller F. Deillon

«Pour du vert transparent»

Rappel : Déposé le 5 mai 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire en 2015. Lors de sa séance du 7 décembre 2015, le Conseil communal s'était prononcé en faveur d'un délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : Une réponse précise au postulat nécessite une approche qui s'apparente à de la comptabilité analytique. Par exemple, sur un projet comme celui de la piscine, quel est le coût de la pose de panneaux photovoltaïques ? Quelle aurait été la moins-value si un autre type de couverture avait été choisi ? Lorsqu'un entretien de toiture est effectué quelle est la part qui est directement liée à la présence de panneaux ? Autant de questions auxquelles il est très difficile de répondre. La Municipalité présentera néanmoins une étude de la rentabilité financière de la production photovoltaïque, en étant consciente que les résultats ne pourront avoir qu'une valeur indicative.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2017.

Postulat PO 1-2015 de Mme la Conseillère C. Lasserre Rouiller & Consorts

«Comment allons-nous mettre en valeur Corminjoz-Sud»

Rappel : Déposé le 2 février 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 avril 2015.

Avancement du traitement : Diverses études seront menées entre 2018 et 2022 en vue du dépôt d'un préavis au Conseil communal soumettant un PPA pour le secteur de Corminjoz-Sud

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2022.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le rapport municipal N° 1-2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport municipal N° 1-2016, du 8 novembre 2016, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2015;
2. de prolonger au 30 juin 2017 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»;
 - motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer & consorts «Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible»;
 - postulat PO 2-2014 de M. le Conseiller F. Deillon «Pour du vert transparent»;
3. de prolonger au 31 décembre 2017 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer «Pour une dynamisation du Centre de Prilly»;
 - postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney & consorts «Pour un service de vélos en libre-service à Prilly»;
 - postulat PO 8-2010 de MM. les ex-Conseillers M. Mattia et J. Mrazek «Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain»;
 - postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & consorts «Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly» et
 - postulat PO 11-2010 de Mme l'ex-Conseillère I. Aparicio & consorts «Pour des logements subventionnés à Prilly»;
4. de prolonger au 30 juin 2018 le délai de réponse à l'objet suivant :
 - postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts «Pour la sécurisation des piétons à Prilly»;
5. de prolonger¹⁾/maintenir²⁾ au 31 décembre 2018 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David «Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit» ¹⁾;
 - postulat PO 2-2013 de M. l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts «Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune» ²⁾;
6. de prolonger au 31 décembre 2022 le délai de réponse à l'objet suivant :
 - postulat PO 1-2015 de Mme la Conseillère C. Lasserre Rouiller & Consorts «Comment allons-nous mettre en valeur Corminjoz-Sud».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet